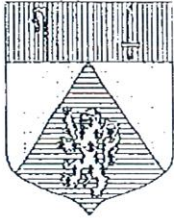


COMMUNE
DE
BUELLAS



Buellas, le 3 juillet 2018

Le Maire
à

Mmes et Mrs les parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Après consultation du Conseil d'École et avis du Conseil Municipal, j'avais fait la demande de modification des rythmes scolaires. En réponse, Madame la rectrice de l'académie de LYON vient de nous confirmer les termes de son arrêté fixant les horaires de l'école de BUELLAS pour la rentrée de septembre 2018 :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi

- **Matin** **Entrée : 8h45** **Sortie : 12h00**
- **Après-midi** **Entrée : 13h45** **Sortie : 16h30**

Aujourd'hui 156 élèves sont inscrits pour 5 classes élémentaires et 2 classes maternelles. Le seuil de fermeture de classe est fixé à 156 élèves. Nous espérons que quelques inscriptions de dernière minute nous éviteront la fermeture d'une classe. Nous regrettons que de nombreux élèves soient inscrits dans les écoles alentours pour des questions de commodités de garde ou de lieux de travail, car, vu le nombre de constructions, nous aurions dû être à l'abri de toute fermeture.

Le retour à 4 jours hebdomadaires entraine la suppression des animations TAP. Pour toute activité du mercredi, vous pouvez contacter PYRAMIDE à Saint DENIS les BOURG ou l'ALJ de POLLIAT. Le service de garderie sera assuré par le personnel municipal (la directrice plus 5 animatrices) avec des horaires légèrement modifiés pour mieux s'adapter aux contraintes de certains parents.

- **Matin** **Entrée : 7h15** **Sortie : 08h45**
- **Après-midi** **Entrée : 16h30** **Sortie : 18h30**

La restauration scolaire sera assurée dans les mêmes conditions que précédemment avec deux services durant le temps méridien de 12h à 13h45. Le marché de fourniture du prestataire reste aussi le même.

Espérant que ces informations vous seront utiles, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,
Michel CHANEL

